

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

La Régie d'assainissement des Coteaux (RAC) demande des soumissions pour la réalisation de travaux qui consistent à la mise à niveau et augmentation de la capacité de la station d'épuration de la Régie d'assainissement des Coteaux.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres (ci-après appelé « SÉAO ») à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca). L'obtention de ces documents est sujette à la tarification établie par le SÉAO.

La Régie d'assainissement des Coteaux n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission. Les soumissionnaires devront joindre à leur soumission tous les documents requis à l'appel d'offres, à défaut de quoi leur soumission pourrait être rejetée.

La Régie d'assainissement des Coteaux ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande supplémentaire, veuillez communiquer avec le secrétaire de la RAC, par courriel à l'adresse suivante : [legaulti@coteau-du-lac.com](mailto:legaulti@coteau-du-lac.com)

Les enveloppes de soumissions devront être scellées et porter la mention suivante :

**APPEL D'OFFRES PROJET NO RAC-2024-01 :  
Mise à niveau et augmentation de la capacité de la station d'épuration  
de la Régie d'assainissement des Coteaux**

Elles devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le 16 septembre 2024, à 11 h, heure en vigueur à l'horodateur** de la Ville de Coteau-du-Lac, 342, chemin du Fleuve à Coteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0, pour être ouvertes publiquement le même jour, après 11 heure et au même endroit.

Les Soumissionnaires doivent fournir une garantie de soumission sous forme d'un cautionnement de soumission ou chèque visé égal ou supérieur à dix pour cent (10%) du montant global de la soumission.

Donné à Coteau-du-Lac, ce 3 juillet 2024



Jacques Legault  
Secrétaire RAC